

Approche logique du nom propre

Hania AKIR
Maître de conférences – A
Université de Bejaia

Résumé : Le présent article se propose de fournir une synthèse de réflexions diverses et variées sur la manière dont le nom propre est traité dans la pratique logicienne qui sous-tend la description et la représentation de son sens linguistique. Par l'exposé d'un panorama des principales thèses logiciennes, notre travail souligne, dans les théories linguistiques, la place et l'influence de l'héritage logique, socle de la question de la sémantique du nom propre, dont la dimension logique est inéluctable. **Mots-clés :** Nom propre, logique, sémantique, référent, fonction, désignation, description.

Abstract: This article presents a synthesis of various reflections on the treatment of the proper name in logician practice, the basis of the description of his linguistic meaning. By presenting the main logician theses, our work aims to highlight, in linguistic theories, the importance of the influence of logical heritage, the foundation of the semantics of the proper name.

Keywords: Proper name, logical, semantic, referent, function, designation, description.

Introduction

La philosophie et la logique manifestent un grand intérêt à la catégorie lexicale du nom propre, et influencent l'approche linguistique. Que ce soit dans la philosophie antique, la logique de Port-Royal, ou la linguistique contemporaine, le nom propre suscite la curiosité et fait l'objet de nombreuses réflexions depuis fort longtemps. Si la linguistique contemporaine s'intéresse principalement aux aspects syntaxiques et stylistiques du nom propre employé dans la langue, l'intérêt des approches les plus anciennes s'inscrit dans le champ de la logique, et les propriétés du nom propre qui s'en dégagent relèvent essentiellement du domaine de la sémantique.

Pendant longtemps, l'aspect sémantique des noms propres n'a suscité aucun commentaire puisque, a priori, ils paraissaient dépourvus de sens. Les linguistes se contentaient alors de mentionner que ceux-ci se limitaient à référer à des individus particuliers et que, par conséquent, leur unique rôle était référentiel. En revanche, pour les philosophes du langage et les logiciens, ce rôle référentiel des noms propres confère à ces derniers une importance capitale, dans la mesure où ceux-ci établissent un lien incontestable entre le langage et la réalité. Cependant, l'étude du mécanisme référentiel des noms propres ne s'effectue pas sans entraîner plusieurs questionnements. C'est pourquoi, en prenant appui sur des exemples multiples et variés, notre étude s'attèlera à répondre aux interrogations portant sur la place réservée au nom propre et la manière dont celui-ci est traité, dans les approches logico-philosophiques.

Ainsi, nous nous intéresserons, au cours de cette étude, à une conception théorique liminaire du nom propre, notre objectif étant de découvrir comment celui-ci a été envisagé et appréhendé par la logique et ce, à travers les divers points de vue que nous tâcherons de mettre en lumière, d'analyser, de commenter et d'exemplifier.

Cependant, avant de passer en revue les plus importantes perspectives logiques du nom propre, il semble ici indispensable de rappeler que l'acception des termes *dénotation* et *connotation* n'est pas la même en logique et en linguistique. La définition que donne Lyons de la dénotation d'un lexème s'inscrit dans l'optique logicienne : « relation qui existe entre ce lexème et les personnes, choses, lieux, propriétés, processus et activités extérieures au système linguistique » (1978 : 168). En logique, la notion de dénotation renvoie à la référence et au référent ; la notion de connotation équivaut à la dénotation en linguistique.

1-Unicité référentielle

Clairement rattaché à la lignée d'Arnauld & Lancelot (1660), dans l'ordre de la tradition logique de Port-Royal, Beauzée (1767) propose du nom propre une définition logico-

sémantique dont le point de départ est que celui-ci effectue une désignation unique : « les noms propres sont ceux qui désignent les êtres par l'idée singulière d'une nature individuelle » (1974 : 236). L'appréhension logique initiale du nom propre est qu'il désigne un référent unique, comme dans la série d'exemples (1) :

(1) Les toponymes *Alger, Tindouf, Rome, Paris, Berlin*, ainsi que les anthroponymes *Hemingway, Freud, Newton, Ibn Rochd, Ibn Sina* effectuent, sans nul doute, des désignations uniques.

Le critère logique de désignation unique comme base définitoire est repris par Damourette & Pichon, héritiers de Beauzée et de Port-Royal, dans leur conception des noms propres : « les noms propres sont des substantifs essentiellement uniques », « ce sont des substantifs nominaux désignant une espèce substantielle qu'emplit un seul individu » (1968 : 520). Pour illustrer ce principe, ils proposent deux exemples de noms propres *Rouen* et *France* :

« *Rouen* désigne à la fois une sorte spécifique de villes ayant des caractères particuliers, et la seule ville qui soit de cette sorte. De même *France* désigne une espèce bien tranchée de nation, et *la France* est la seule nation réelle ou possible qui soit de cette espèce » (1968 : 520).

Toutefois, Damourette & Pichon (1968 : 530) attirent l'attention sur le fait que le principe en question n'est pas toujours conforme à la réalité du fonctionnement de la langue, en soulignant :

« une onomastique qui serait en accord avec ce principe posséderait autant de termes phonétiquement distincts qu'il y a d'individus à désigner par un nom propre. Chaque homme de France aurait un nom unique différent de celui de tous les autres hommes, chaque lieu un nom unique différent de celui de tous les autres lieux. Il n'en est pas ainsi » (1968 : 530).

Si l'on s'en tenait strictement au critère d'unicité, du nom propre et du référent, à savoir à la désignation unique d'un référent unique, on considérerait les toponymes, apparaissant dans la série d'exemples (2) *infra*, comme problématiques car l'unicité, à la fois du nom propre et du référent, serait clairement remise en cause, puisqu'une notion de pluralité apparaît dans chacun de ces noms.

(2) *Les Baléares, Les Antilles, Hammamet, Les Aiguades, Les Oliviers, Les Vergers.*

Certes, la désignation unique et la référence unique constituent un critère qui permet la distinction des noms propres des autres noms, mais c'est également à partir de ce même critère que peuvent s'établir parfois aussi certaines distinctions au sein même de la catégorie des noms propres. Nous retenons ici qu'au fondement de la définition du nom propre

demeurent les notions de nom particulier, de désignation individuelle, renvoyant à un ou des référents uniques.

2-Etiquette référentielle et vacuité sémantique

En philosophie, Mill (1843), qui considère que le nom propre réfère sans signifier, apporte la thèse du nom propre vide de sens : « les seuls noms qui ne connotent rien sont les noms propres et ceux-ci n'ont, à strictement parler, aucune signification » (1896 : 35). Gary-Prieur (1994 : 16-19) revient sur cette citation de Mill en soulignant que le fait que les noms propres ne connotent rien, n'implique pas que ceux-ci n'ont pas de signification, mais qu'ils ont peut-être simplement une signification autre que celle qui se dégage des noms connotatifs. Pour Kleiber, l'erreur de Mill est « de n'avoir pas vu que les noms dénotent, c'est-à-dire peuvent référer à des individus particuliers, parce qu'ils connotent, c'est-à-dire parce qu'ils ont un sens » (1981 : 17). Dans la thèse millienne, le nom propre constitue une désignation mais ne présente aucune signification, son unique fonction se résumant à l'identification ; il est réduit ainsi à une « étiquette » collée sur un objet du monde qu'elle désigne, qu'elle ne décrit point et dont elle ne dit absolument rien, à l'inverse du nom commun.

Pourtant, les énoncés ci-dessous montrent que la thèse de Mill n'est pas toujours vraie.

(3) L'événement a eu lieu à *Skikda*.

(4) L'événement a eu lieu à *Philippeville*.

(5) Le talent de *Yasmina Khadra* a été récompensé.

(6) Le talent de *Mohammed Moulessehoul* a été récompensé.

Dans (3) et (4) ainsi que dans (5) et (6), la charge sémantique est différente pour les toponymes *Skikda* et *Philippeville*, bien que désignant un même lieu, comme elle est différente pour les anthroponymes *Yasmina Khadra* et *Mohammed Moulessehoul*, quoique désignant une même personne. Cette charge sémantique indique, de toute évidence, que ces noms propres ne sont pas vides de sens et ne sauraient, de ce fait, se limiter à la simple fonction d'étiquette. Les exemples (3), (4), (5), (6) révèlent que l'on ne peut pas utiliser indifféremment l'un ou l'autre nom propre.

Ces exemples ne répondent donc pas au point de vue de Mill qui considère que dénotant sans connoter, les noms propres n'ont pas de sens, ne comportent aucune caractéristique du particulier qu'ils dénotent et, par conséquent, ne sont concrètement que des étiquettes référentielles. Cette absence de connotation, affirmée par Mill, autrement dit d'informations sur les propriétés du référent, est au fondement de la théorie des noms propres vides de sens. Ce raisonnement de Mill a été reformulé par Kleiber de la manière suivante : « les noms propres n'ont pas de sens, parce qu'ils ne présentent pas d'attributs ou propriétés qui fassent

partie des connaissances linguistiques, c'est-à-dire qui soient des traits sémantiques » (1981 : 352). Cependant, cette reformulation laisse supposer que le sens équivaut aux attributs et aux propriétés du référent ; cette perspective est très controversée. Ce raisonnement, s'il n'est pas satisfaisant pour confirmer l'absence de sens des noms propres, permet, en revanche, de faire remarquer que ceux-ci ne sont pas descriptifs. Du reste, ce caractère non descriptif est considéré comme le meilleur argument de la thèse des noms propres vides de sens. En effet, la théorie de Mill doit son succès principalement au fait qu'elle concorde avec la conception des noms propres désignateurs non descriptifs.

Dans cette autre approche logique qu'est la théorie millienne, l'absence de sens est considérée comme un trait constitutionnel du nom propre. Cependant, si les noms propres étaient vides de sens, aucune interprétation des énoncés (7) et (8) ne serait possible.

(7) Nous nous attendions à *un Karim*, eh bien, c'est une *Karima* qui est venue égayer le foyer de ses parents !

(8) Dans un siècle, *un Mohammed* sera, peut-être, à la tête de l'Elysée.

Il est évident qu'un locuteur peut, comme dans les deux énoncés *supra*, employer prédicativement des noms propres sans connaître les particuliers porteurs de ces noms ; car il possède dans sa compétence le sens de *un Karim*, *une Karima* et *un Mohammed*. En d'autres termes, il sait que, dans les contextes où ils apparaissent, *un Karim* et *une Karima* signifie respectivement « un petit garçon » et « une petite fille », et que, *un Mohammed* signifie « un musulman, voire un Arabe, un Maghrébin ou un Africain ». Le locuteur a appris le sens de ces noms propres. Ce type d'utilisation du nom propre ne nécessite pas de connaissances extralinguistiques sur le porteur du nom propre ; cela prouve bien que les noms propres ont un sens.

La théorie millienne, en éliminant le sens, se débarrasse en même temps de toutes les difficultés qui peuvent en découler, ainsi que de tout ce qui est relatif au signifié des noms propres. Toutefois, l'évacuation du problème du sens du nom propre pose un autre problème majeur, celui de son statut linguistique : quel signe linguistique serait le nom propre si l'on considérait qu'il est dépourvu de signifié ? Il n'est pas possible d'envisager le nom propre comme un signe linguistique et de soutenir en parallèle son absence de contenu sémantique.

Notons que, à la fois dans la lignée de Beauzée et dans celle de Saussure, Benveniste (1965)¹, pour sa définition du nom propre, retient du premier la notion d'unicité référentielle et du second celle de société, impliquée par le système de signes qu'est la langue : « Ce qu'on

¹ « L'antonyme et le pronom en français moderne », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 60, 71-87 ; repris dans Benveniste (1974).

entend ordinairement par nom propre est une marque conventionnelle d'identification sociale telle qu'elle puisse désigner constamment et de manière unique un individu unique » (1974 : 200). Cette conception d'ordre logique demeure néanmoins attachée à un aspect déterminant du signe saussurien : son caractère arbitraire.

3-Fonction référentielle, sens potentiel et sens effectif

Jespersen (1924) critique la théorie millienne, et présente une approche du nom propre qui se situe dans une perspective pragmatique, en cherchant « à définir la relation qu'il y a entre la réalité extralinguistique et la façon dont le langage l'exprime » (1971 : 73), et en insistant sur la valeur que peuvent prendre les noms propres dans la situation particulière où ils apparaissent. Il place donc au centre de sa théorie la fonction référentielle et, partant, le référent du nom propre qui ne peut en aucun cas être ignoré, comme l'est le sens dans la définition millienne.

Tenant « de parvenir à une compréhension scientifique des fondements logiques de la grammaire », Jespersen (1971 : 73) reproche à la perspective logicienne pure et dure du nom propre de considérer que celui-ci peut connoter seulement dans le cas où il apparaît déterminé et donc employé comme un nom commun :

« le logicien pur a une prédilection pour les cloisons étanches dans le domaines des idées et ne s'intéresse pas à la question qui, à moi linguiste, me semble la plus importante, et qui est de savoir comment il se fait qu'une suite de sons totalement dépourvue de toute signification et de toute connotation se charge tout d'un coup de multiples connotations, et que cette signification qui lui est toute nouvelle soit immédiatement acceptée par l'ensemble de la communauté » (1971 : 77).

En effet, observons à ce propos les exemples ci-dessous :

(9) Voir émerger *un Kateb Yacine* au 21^{ème} siècle serait extraordinaire !

(10) Elle rêve de devenir *une Assia Djébar* !

(11) Le style de *Kateb Yacine* est extraordinaire !

(12) *Assia Djébar* avaient des idées avant-gardistes.

Dans la perspective de Jespersen, il est inadmissible que les noms propres présentent un sens dans les énoncés (9) et (10) et pas dans les énoncés (11) et (12). En effet, dans (9) et (10), les noms propres *Kateb Yacine* et *Assia Djébar* prennent le sens de « écrivains illustres », renvoyant ainsi à une catégorie, alors que dans (11) et (12), le rôle de ces mêmes noms s'arrête à leur fonction référentielle, à la désignation des référents ; ils ne font que désigner les individus auxquels ils renvoient.

Guillaume (1919) estime qu'il y a deux types de sens : le sens potentiel et le sens effectif ; le premier relève de la langue, le second du discours. Il considère que concernant les noms propres, le passage de la langue au discours n'est pas possible :

« autrement dit, la soudure est si étroite entre le nom potentiel et le nom en effet qu'ils forment un même bloc, (...) il n'y a pas plus d'idées, d'impressions, avant emploi qu'après emploi, parce que le nom propre, par définition, n'a pas valeur d'idée. Il n'est pas dans l'esprit quelque chose pour représenter une notion, mais quelque chose qui indique la marque inscrite à côté, pour ainsi dire, de la notion » (1975 : 307).

Cela revient à dire que le nom propre ne renvoie pas à une notion ou à un signifié, mais à un référent (la marque inscrite à côté), rejoignant ainsi l'idée de « l'étiquette » dans la thèse de Mill. Cependant, dans le cas où un nom propre ne désigne plus un référent unique mais correspond à plusieurs individus comme les membres d'une même famille par exemple, ce nom propre prend article :

« **Les Cagniard**, (...). Se croire **un Napoléon**. **Les Corneille** sont rares » (Guillaume, 1975 : 289).

Il est alors question ici d'un passage de la langue au discours, où le nom propre acquiert la faculté de signifier, entraînant, de ce fait, indiscutablement, une distinction entre le sens potentiel et le sens effectif.

4-Référence directe, chaîne causale, description définie

Kripke (1972) reprend la thèse de Mill pour développer sa conception du nom propre comme désignateur rigide, considérant que le nom propre n'est qu'une suite de sons ou de graphèmes, un signifiant, dépourvu de sens, lié à un objet qu'il désigne. Dans cette notion kripkéenne de « désignateur rigide », nom propre et référent sont associés par le biais d'une chaîne causale qui découle du simple acte de baptême ou de nomination.

Kripke propose donc une théorie de la référence directe des noms propres dans laquelle la relation entre le nom et l'individu désigné n'est fondée ni sur le sens, ni sur la description ou la/les caractéristique(s) du porteur du nom. C'est sur la base d'une chaîne causale que le nom propre s'attache au référent auquel il renvoie de manière constante ; le lien qui les unit l'un à l'autre n'est absolument pas fondé sur le sens. Kleiber rappelle que « la théorie causale postule que le lien entre le porteur du nom et l'usage du nom s'explique par une chaîne causale qui a pour origine l'objet dénommé lui-même » (1981 : 387). Cette chaîne causale, en rapport direct avec l'acte de dénomination, s'établit dès que l'on a décidé d'appeler X tel

individu (personne, animal, lieu, etc.), ou que l'on a entendu l'appeler X., comme l'expliquent les exemples (13) et (14).

(13) Pour que s'établisse un lien fixe entre un enfant nouveau-né et le nom propre *Omar*, il faut d'abord que les parents eux-mêmes l'appellent *Omar*.

(14) Pour associer définitivement tel chien au nom propre *Widky*, il faut avoir entendu quelqu'un d'autre l'appeler *Widky*.

Dans (13) comme dans (14), il est nécessaire que le lien antérieur créé dans le cadre de la chaîne causale se diffuse petit à petit, au fil du temps.

La notion de « désignateur rigide » s'explique par le fait qu'à partir du moment où il a été décidé d'associer tel nom propre à tel référent, une attache fixe se crée entre les deux : le nom propre renverra constamment à son référent ; ce dernier pourrait changer et se transformer tant et plus, que le nom propre continuera à le désigner. Cela revient à dire que l'usage d'un nom propre implique que dans une communauté linguistique donnée, un individu reçoit un nom par un acte de baptême qui fait qu'à partir de là, le nom en question et sa référence traversent une chaîne causale, d'utilisateur de ce nom en utilisateur, permettant ainsi la préservation de l'acte de référence initial. Cette relation directe initiale du nom avec l'individu qu'il nomme est à l'origine de tout usage actuel des noms propres et de leur relation avec leur porteur. Il s'agit-là, sur un plan pragmatique comme sur un plan sémantique, d'un fait primitif. La notion de rigidité des noms propres prend alors tout son sens, dans la mesure où un certain nom propre désigne un certain individu, contrairement aux descriptions qui, ne relevant pas d'un acte primitif, sont censées permettre plus de liberté dans les désignations. A ce sujet, examinons les énoncés suivants :

(15) *Ali* est né un 5 juillet.

(16) *Le beau petit garçon grassouillet* est né un 5 juillet.

(17) *Ali, le beau petit garçon grassouillet*, est né un 5 juillet.

Dans (15), on comprend que le prénom *Ali* est relié de façon stable et définitive à son référent, c'est-à-dire, à la personne qu'il désigne. En revanche, dans (16), cette même personne prénommée *Ali* peut, par exemple, être désignée dans le discours, uniquement par la description définie *le beau petit garçon grassouillet*. Si à un moment donné, comme cela apparaît dans (17), le prénom *Ali* et la description définie *le beau petit garçon grassouillet* sont référentiellement équivalents, lorsqu'*Ali* sera adulte et qu'il deviendra peut-être un « homme laid, grand et maigre », la description définie *le beau petit garçon grassouillet* ne le désignera plus ; seul le nom propre *Ali* continuera à le désigner, en maintenant avec lui un lien permanent et indéfectible, et demeurera un désignateur de

l'individu en question, quels que soient les changements que celui-ci aura subis. A la différence des noms propres, les descriptions définies sont plus souples, puisqu'elles peuvent évoluer passant, comme on peut le voir, de « *beau petit garçon grassouillet* » à « *homme laid, grand et maigre* » :

(17) *Ali, le beau petit garçon grassouillet*, est né un 5 juillet.

(18) *Ali, l'homme laid, grand et maigre*, est né un 5 juillet.

La comparaison de (17) et (18) montre que la description définie est susceptible de se modifier, alors que le prénom demeure tel quel. Cela signifie que seul le nom propre est apte à référer continuellement à un particulier et à conserver cette attache invariable avec le référent désigné, comme l'expliquent encore les exemples *infra* :

(19) Depuis près d'un demi-siècle maintenant, le nom propre *Pelé* et la description définie *le seul footballeur triple vainqueur de la coupe du monde* sont référentiellement équivalents, mais en supposant qu'un autre joueur de football remporte ce titre ou peut-être même celui de « quadruple vainqueur de la coupe du monde », la description définie *le seul footballeur triple vainqueur de la coupe du monde* ne sera plus équivalente au nom propre *Pelé*, car elle ne pourra plus correspondre à la personne de *Pelé*.

(20) Une enfant prénommée *Maria* peut être *la benjamine de la famille* pendant une période donnée et ne plus l'être au bout d'un certain temps, si une sœur ou un frère naît après elle ; à ce moment-là, la description définie *la benjamine de la famille* ne renverra plus à *Maria*.

Dans (19) et (20), contrairement aux descriptions définies *le seul footballeur triple vainqueur de la coupe du monde* et *la benjamine de la famille* qui, dès qu'elles ne sont plus d'actualité, ne sont plus en mesure d'assurer la référence à l'individu visé, les noms propres *Pelé* et *Maria* garderont intact le lien établi antérieurement dans la chaîne causale, avec leur référent respectif. Cet état de fait ne vaut pas seulement pour les référents notoires, ou même pour les référents humains, mais, au moins et surtout, pour tous les référents désignant des êtres vivants ; ceux-ci étant condamnés à évoluer et à changer, leurs descriptions définies, pourront plus ou moins être amenées à devenir obsolètes à un moment ou à un autre, parce que justement elles sont porteuses de sens, alors que les noms propres, ne sont que des formes, renvoyant à des référents avec lesquels ils ont été préalablement unis par un lien stable et durable qui, de fait, est destiné à se maintenir.

Si Kripke critique autant la thèse de Russell (1956) que celle de Searle (1969), la première posant que le sens d'un nom propre est une description unique, la seconde, qu'il est un ensemble de descriptions, appelée d'ailleurs par Kripke « la théorie du faisceau de propriétés », c'est parce que selon lui, « l'usage des descriptions ressemblerait à une sorte de

jeu de portrait chinois, tandis qu'un nom propre resterait fixe comme l'identité de la personne à deviner » (Engel, 1984 : 438) ; car de telles théories entraîneraient des difficultés notamment dans les cas de changements de dénotation comme dans l'exemple, qu'emprunte Engel à Evans, *Madagascar* qui désignait, pour les indigènes, une partie de l'Afrique, et pour Marco Polo, l'île de Madagascar. Kripke déduit de son analyse logique que le nom propre est indépendant des changements que peut subir son référent, c'est ce qui fait de lui un « désignateur rigide ».

Pour Kripke, une description définie ne peut en aucun cas constituer le sens d'un nom propre, mais simplement servir à en fixer la référence à un moment donné. Ce qu'il reproche principalement à la théorie descriptive est que les descriptions sont parfois susceptibles de changement contrairement aux noms propres comme le montrent les exemples (17), (18), (19) et (20).

Pourtant dans les questions de référence, du point de vue de la logique et de la philosophie du langage, le nom propre est placé au même niveau que la description définie ; ils se trouvent donc tous deux classés dans la catégorie des désignateurs, car pour référer au même individu, on peut aussi bien utiliser un nom propre qu'une description définie. Quel que soit le contexte, quand il s'agit de référer à un objet singulier, nom propre et description définie sont interchangeables.

Dans chacun des exemples *infra*, le nom propre et la description définie renvoient à la même personne, au même référent :

(21) *Ferhat Abbas, le premier président du G.P.R.A.*

(22) *Fleming, le médecin anglais créateur de la pénicilline.*

(23) *Yasmina Khadra, l'auteur de Ce que le jour doit à la nuit.*

Dans (21), (22), (23), le nom propre et la description définie sont référentiellement équivalents. Du reste, Kleiber explique qu'il y a un lien de dépendance entre le sens des descriptions définies et des noms propres et leur utilisation référentielle :

« C'est parce que les descriptions définies et les noms propres présupposent respectivement l'existence d'un et d'un seul x 'tel-et-tel' et d'un et d'un seul x 'appelé N ' qu'ils peuvent être utilisés par un locuteur pour effectuer un acte de référence définie unique » (1981 : 419).

En définitive, la théorie de la référence directe de Kripke a, malgré tout, été jugée trop simpliste, surtout si l'on tient compte des apports de Frege (1892) et Russell (1956), qui définissent le sens du nom propre comme une ou plusieurs descriptions définies, d'autant que Kripke n'a pas réussi à établir que les noms propres n'ont pas de sens. On peut considérer

alors que la théorie de Kripke s'affirme davantage du point de vue pragmatique que du point de vue sémantique.

5-Référence et convention

Engel, qui s'est penché sur les arguments développés par Kripke, a parfaitement constaté les multiples tentatives de ce dernier pour nier le sens des noms propres. Si Engel donne raison à Kripke sur le fait que la fonction d'un nom est simplement de nommer, il est un autre fait sur lequel il est en désaccord avec lui, mais dont il reste convaincu, celui de l'existence du sens des noms propres. Par conséquent, il s'interroge sur la possibilité de concilier ces deux points tout en se libérant des inconvénients et de la théorie descriptive et de celle de la référence directe. Ainsi, il soutient en fin de compte que le sens d'un nom propre n'est qu'une information minimale sur son porteur : « les noms ont un sens descriptif minimal : ils indiquent que l'individu désigné porte ce nom » (1984 : 431). Cette conception d'Engel n'est pas sans rappeler la théorie du prédicat de dénomination de Kleiber (1981). En effet, Engel suggère que le sens d'un nom propre est « le nom de l'individu qui le porte, ou encore qu'il est constitué par une description définie de la forme « l'individu qui porte le nom 'N' » » (1984 : 446), il pense que cette théorie qui pose que le sens d'un nom est le nom lui-même, peut être appelée théorie descriptiviste nominale du sens des noms propres. Pour illustrer cela, prenons les exemples suivants :

(24) *Kamel Daoud* a écrit *Meursault, contre-enquête*.

(25) Cette année, *Leïla* a remporté le tournoi de tennis de son lycée.

L'application de la théorie d'Engel, aux énoncés (24) et (25), conduit à penser que le sens du nom *Kamel Daoud* est « l'individu nommé Kamel Daoud », comme le sens du nom *Leïla* est « l'individu nommé Leïla », même si cela ne permet pas de dire pourquoi, ou comment, Kamel Daoud et Leïla se nomment *Kamel Daoud* et *Leïla*. Du point de vue d'Engel, *Kamel Daoud* désigne « Kamel Daoud » parce que c'est son nom, comme *Leïla* désigne « Leïla » parce que c'est son nom aussi. La seule information fournie ici est que les descriptions « le porteur du nom *Kamel Daoud* » et « la porteuse du nom *Leïla* » aident à comprendre, respectivement, la référence du nom propre *Kamel Daoud* et la référence du nom propre *Leïla*. On en déduit alors que les indications contenues dans (24) et (25) sont celles contenues dans (24)' et (25)' :

(24)' L'individu nommé *Kamel Daoud* a écrit *Meursault, contre-enquête*.

(25)' Cette année, l'individu nommé *Leïla* a remporté le tournoi de tennis de son lycée.

Lorsque Engel précise que dans cette perspective dans laquelle le sens de *N* est « l'individu qui porte le nom *N* », on ne sait ni pourquoi, ni comment *N* se nomme *N*, c'est pour dire qu'il

n'est pas possible de restituer la supposée relation directe d'un individu appelé *N* avec le nom *N* qu'il porte en remontant au début de l'histoire référentielle. Dans cette théorie, on considère qu'en général, la référence d'un nom propre résulte d'une convention : « tout ce dont nous avons besoin pour une théorie sémantique des noms propres est qu'une telle convention *existe*. Le reste est plus complexe, et est une affaire d'ajustement de nos intentions, de celles des autres, et des contextes. » (Engel, 1984 : 448). On ne sait pas pourquoi tel nom propre fait référence à tel individu ; toutefois, c'est dans une communauté linguistique que l'institution du nom et la convention de son utilisation sont préalablement établies.

Conclusion

Arrivée à son terme, notre contribution, qui se fixait pour objectif de découvrir comment le nom propre a été envisagé et appréhendé par les grandes théories logico-philosophiques, a montré, en se servant d'exemples multiples et variés, que celles-ci présentaient toutes une certaine pertinence. En effet, qu'elles portent sur la désignation et la référence uniques du nom propre, qu'elles défendent la conception du nom propre désignateur non descriptif, qu'elles se fondent sur sa vacuité sémantique, qu'elles critiquent l'idée que le sens d'un nom propre est sa description définie ou, au contraire, qu'elles considèrent le sens d'un nom propre comme une description unique, voire comme un ensemble de descriptions, qu'elles développent l'idée d'un sens référentiel, qu'elles prônent la théorie descriptive ou celle de la référence directe, ces propositions logico-philosophiques constituent des réflexions antérieures aux points de vue nouveaux apportés par les travaux récents du champ de la linguistique qu'elles ont considérablement alimentés.

Notre étude a tenté d'effectuer une analyse et une description logicienne du nom propre en mettant en lumière certains critères, sémantique, pragmatique et référentiels, tels que la vacuité sémantique, l'unicité référentielle, l'étiquette référentielle, la fonction référentielle, la référence directe, la description définie, la convention.

Notre contribution visait à rendre compte du « parcours » du nom propre, à travers son traitement par les logiciens. Nous en retenons principalement deux points, qui relèvent tous les deux de la fonction du nom propre. Il s'agit de la thèse du nom propre vide de sens de Mill (voir **2**) et celle du nom propre « désignateur rigide » de Kripke (voir **4**). Représentant l'essentiel de la dimension référentielle, elles ont fini par trouver une place, qui n'est pas des moindres, dans les travaux linguistiques sur le nom propre, en permettant à la notion de référent d'y être considérée, et d'en constituer manifestement un aspect incontournable ; car de nos jours, il s'avère inconcevable d'effectuer une analyse linguistique du fonctionnement

du nom propre, qu'elle soit d'ordre sémantique, lexicale ou syntaxique, sans y exploiter l'aspect référentiel.

Longuement traité par les logiciens puis, par la suite, par les linguistes, le nom propre fait l'objet d'une recherche qui subit une double influence, logique et linguistique. Force est de constater que les thèses logiciennes restent omniprésentes dans le débat linguistique autour du nom propre, objet linguistique particulier, dans la mesure où il demeure ouvert sur le monde, du fait de son renvoi constant au référent qu'il désigne et aux caractéristiques de celui-ci. Outre sa capacité performative de dénomination, il constitue un lien entre le réel et le discours par l'intermédiaire de son référent et des informations que renferme ce dernier.

Références bibliographiques

ARNAULD Antoine & LANCELOT Claude, 1660 [1969], *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 157 p.

BEAUZEE Nicolas, 1767 [1974], *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires de langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Stuttgart, Friedrich Frommann, 619 p.

BENVENISTE Émile, 1974, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 288 p.

DAMOURETTE Jacques & PICHON Édouard, 1911-1927 [1968], *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, 678 p.

ENGEL Pascal, 1984, « Le sens d'un nom propre », in *Archives de philosophie*, vol 47, n°3, Paris, Centre Sèvres, p. 431-448.

FREGE Gottlob, 1892 [1971], *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil, 237 p.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1994, *Grammaire de nom propre*. Paris, PUF, 252 p.

GUILLAUME Gustave, 1919 [1975], *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Québec-Paris, Presses de l'université de Laval-Librairie, A.G. Nizet, 318 p.

JESPERSEN Otto, 1924 [1971], *La philosophie de la grammaire*, Paris, Gallimard, 515 p.

KLEIBER Georges, 1981, *Problèmes de références : descriptions définies et noms propres*, Metz, Centre d'Analyse Syntaxique, 538 p.

KRIPKE Saul, 1972, *La logique des noms propres (Naming and Necessity)*, Paris, Minit, 173 p.

LYONS John., 1978, *Éléments de sémantique*, Paris, Larousse, 295 p.

MILL John Stuart, 1843 [1896], *Système de logique déductive et inductive*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 574 p.

RUSSELL Bertrand, 1956, *Logic and knowledge*, Londres, Allen and Unwin Ltd, 394 p.

SEARLE John R., 1969 [1972], *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, 261 p.